

Fin 2019, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite de droit dérivé, soit une hausse de 5,1 % par rapport à 2009. Pour 1,1 million de ces bénéficiaires, la pension de droit dérivé, aussi appelée pension de réversion, constitue leur unique pension de retraite. Les femmes, plus souvent veuves, représentent 88 % des bénéficiaires d'une pension de droit dérivé. En 2019, le régime général verse 2,8 millions de pensions de droit dérivé et l'Agirc-Arrco 3,0 millions.

4,4 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé fin 2019

Au 31 décembre 2019, tous régimes confondus, 4,4 millions de personnes perçoivent un avantage de droit dérivé d'un régime obligatoire de base ou complémentaire (*tableau 1*). Cette pension, appelée aussi pension de réversion, constitue une partie de la retraite d'un assuré décédé reversée à son conjoint survivant sous certaines conditions.

Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion a augmenté de 5,1 % en 10 ans (*tableau 2*). Parmi eux, 1,1 million (soit un quart) ne perçoivent aucun droit direct, soit parce qu'ils n'ont pas encore liquidé leurs droits propres, soit parce qu'ils n'ont pas travaillé – du moins en France – ou pas suffisamment longtemps pour recevoir, à ce titre, une pension sous forme de rente.

Le nombre de nouveaux retraités bénéficiaires d'une pension de réversion reste relativement stable depuis le début des années 2010, autour de 220 000 chaque année (*graphique 1*). En 2019, 220 200 retraités ont bénéficié d'une nouvelle pension de droit dérivé, dont 81 % de femmes.

La proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé est de 88 %. Leur part avoisine ou dépasse les 80 % dans les principaux régimes de retraite. Cette situation s'explique par leur longévité supérieure, et par le fait qu'elles sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que leur conjoint. En outre, les hommes ont souvent un niveau de pension de droit direct plus élevé que celui des femmes.

Ainsi, lorsqu'ils sont veufs, ils ont des revenus qui dépassent plus fréquemment le plafond de ressources pour être éligible à la réversion, dans les régimes où celle-ci est soumise à condition. La part des femmes parmi les bénéficiaires d'une pension de droit dérivé diminue légèrement au fil des années (90 % en 2009, 88 % en 2019).

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes percevant une pension de droit dérivé sans cumul avec une pension de droit direct. Leur part est de 95 %, contre 86 % parmi les personnes qui cumulent une pension de droit dérivé avec une pension de droit direct (*tableau 3*). Les résidents à l'étranger sont nettement plus nombreux, eux aussi, parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé seul : 48 % contre 4 % parmi ceux cumulant droits direct et dérivé.

Pour les femmes résidant en France, la part des retraitées de droit dérivé seul parmi les femmes âgées de 60 ans ou plus a diminué de moitié entre 2004 et 2019 (passant de 10,2 % à 5,3 %). Cette diminution s'effectue à un rythme plus fort que pour les femmes de 60 ans ou plus bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct, qui passe de 34,3 % à 28,2 % sur cette même période (*graphique 2*). Cette baisse de la proportion de bénéficiaires d'un droit dérivé résulte, en partie, du développement de l'activité professionnelle des femmes.

Un nombre de bénéficiaires croissant avec l'âge

En 2019, les retraités de droit dérivé sont en moyenne plus âgés que les retraités de droit direct : leur âge médian est de 79 ans et 2 mois,

contre 72 ans et 5 mois. La structure par âge des hommes et des femmes est comparable. Les âges médians sont très proches (77 ans et 11 mois pour les hommes, 79 ans et 2 mois pour les femmes), comme la part des personnes de plus de 85 ans parmi les bénéficiaires (28 % des hommes et 32 % des femmes).

Les titulaires d'une pension de droit dérivé ayant 65 ans ou plus représentent 88 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit 3,9 millions de personnes (*graphique 3*). La part des 85 ans ou plus atteint 32 %, soit 1,4 million de bénéficiaires. Le nombre de titulaires croît avec l'âge entre 50 et 85 ans.

Cette croissance avec l'âge est encore plus marquée rapportée à la population de retraités de chaque tranche d'âge (*graphique 4*). Pour les personnes nées entre 1932 et 1936, résidant en France et encore vivantes en 2016, la part des

bénéficiaires d'une pension de droit dérivé dans la population de 70 à 74 ans est de 24 %. Parmi elles, 12 % la percevaient déjà entre 60 et 64 ans. Pour les générations plus jeunes, la part des bénéficiaires entre 60 et 64 ans est plus faible : 11 % pour les générations 1937 à 1941, et 9 % pour les générations 1947 à 1951. Cette baisse au fil des générations est liée notamment à l'augmentation de l'espérance de vie, à la croissance des droits directs des personnes et à la réduction de l'écart d'âge entre les deux membres d'un couple.

2,8 millions de pensions de droit dérivé versées par la CNAV

En 2019, 2,8 millions de personnes perçoivent une pension de droit dérivé à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et 3,0 millions au régime unifié fusionnant l'Association générale des institutions de retraite des cadres et l'Association

Tableau 1 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime

	Effectifs tous régimes (en milliers)				Effectifs tous régimes résidants en France (en milliers)			
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Femmes	Hommes
2004	3 987	1 108	3 650	337	3 612	781	3 284	328
2005	4 069	1 136	3 718	351	3 680	796	3 339	341
2006	4 142	1 152	3 773	370	3 737	800	3 380	358
2007	4 197	1 152	3 811	386	3 787	796	3 414	373
2008	4 155	1 102	3 761	394	3 740	740	3 358	383
2009	4 219	1 094	3 806	413	3 799	727	3 399	400
2010	4 245	1 094	3 860	385	3 824	729	3 451	373
2011	4 222	1 082	3 836	386	3 781	704	3 409	372
2012	4 291	1 113	3 843	448	3 644	586	3 216	427
2013	4 384	1 119	3 912	472	3 802	613	3 348	454
2014	4 397	1 108	3 915	483	3 810	610	3 348	462
2015	4 414	1 091	3 921	493	3 823	603	3 354	469
2016	4 388	1 096	3 893	495	3 728	532	3 257	471
2017	4 355	1 075	3 850	505	3 743	556	3 262	482
2018	4 396	1 074	3 882	514	3 776	561	3 286	490
2019	4 435	1 098	3 912	523	3 773	566	3 279	493

Note > Les données complémentaires pour la part des femmes bénéficiaires d'un droit dérivé seul et celles des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct sont disponibles dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Retraite.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

pour les régimes de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco). Les régimes de base du secteur privé (CNAV, Mutualité sociale agricole [MSA] salariés, MSA non-salariés, Sécurité sociale pour les indépendants [SSI]) versent, au total, 4,4 millions de pensions de droit dérivé, tandis que les régimes de la fonction publique (fonction publique civile de l'État, fonction publique militaire de l'État et Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales [CNRACL]) en versent 0,6 million.

La part des bénéficiaires percevant uniquement un droit dérivé dans un régime (c'est-à-dire non cumulé avec un droit direct dans le

même régime) parmi les bénéficiaires d'un droit dérivé est supérieure à 75 % dans la plupart des régimes¹.

Toutefois, à la CNAV, à la MSA non-salariés, à la MSA non-salariés complémentaire et à l'Agirc-Arrco, les bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct dans le même régime sont majoritaires.

L'évolution du nombre de retraités de droit dérivé entre 2009 et 2019 varie fortement d'un régime à l'autre. Il a augmenté de près de 44 % à la CNRACL, de 5,7 % au régime général, tandis qu'il a baissé de quasiment 20 % à la MSA non-salariés (tableau 2). ■

Tableau 2 Effectifs de retraités bénéficiaires d'un droit dérivé, cumulé ou non avec un droit direct dans le régime, par régime de retraite, en 2019

	Effectifs (en milliers)				Évolution (ensemble, en %)			Part parmi l'ensemble des bénéficiaires (en %)
	Ensemble	Dont bénéficiaires d'un droit dérivé seul dans le régime	Femmes	Hommes	2018-2019	2014-2019	2009-2019	
CNAV	2 818	782	2 603	216	0,8	1,4	5,7	64
Agirc-Arrco ¹	2 994	1 200	2 689	304	-1,2	0,9	4,4	68
MSA salariés	711	564	678	33	-1,5	-5,0	-4,2	16
MSA non-salariés	385	99	342	43	-3,3	-12,2	-19,9	9
Fonction publique civile de l'État ²	304	223	248	55	0,3	1,2	14,5	7
Ircantec	268	226	228	39	-2,7	-9,3	-14,8	6
SSI base	506	399	484	22	-0,5	2,3	2,0	11
CNRACL ²	176	138	133	43	2,7	8,8	43,6	4
Régimes spéciaux ³	332	315	322	10	-3,8	-11,5	-17,7	7
Professions libérales ⁴	50	47	48	2	0,4	1,7	6,2	1
Bénéficiaires d'un droit dérivé, tous régimes²	4 435	1 098	3 912	523	0,9	0,9	5,1	100

1. Voir annexe 4, note sur la fusion de l'Agirc et de l'Arrco.

2. Y compris les fonctionnaires ayant liquidé une pension de droit dérivé issue d'une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite (voir fiche 23).

3. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisses de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

4. Professions libérales : CNAVPL, CNBF, Irceec.

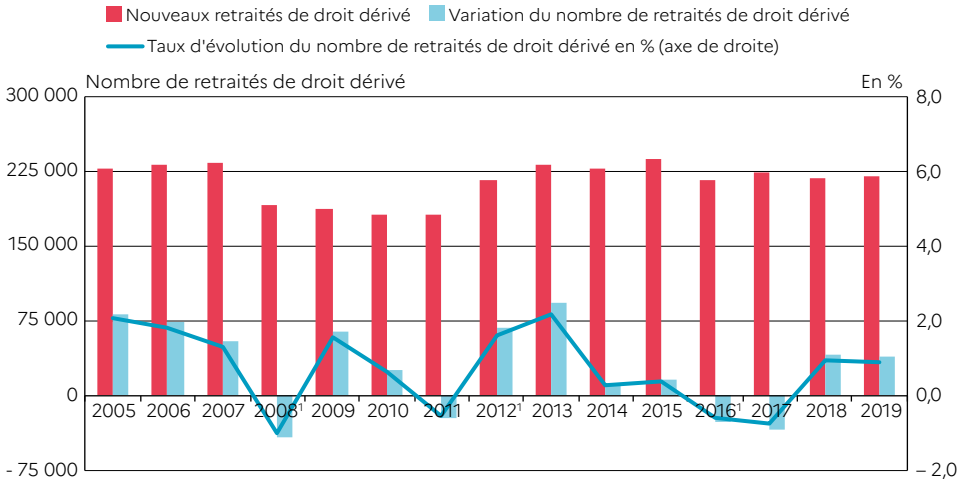
Note > Les données ventilées par régime détaillé sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>. Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents des DOM avant 2016.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2019, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

1. Ces retraités peuvent toutefois bénéficier d'un droit direct dans un autre régime.

Graphique 1 Variation annuelle du nombre de retraités de droit dérivé et nouveaux retraités



1. Une rupture de série a lieu pour les années 2008, 2012 et 2016, en raison de la différence de sources utilisées : modèle ANCETRE (basé sur la vague précédente de l'EIR) pour l'année antérieure et EIR (voir annexe 3). Cela a une influence sur l'augmentation du nombre de retraités au cours de ces trois années.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension de droit dérivé issue d'une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 23).

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Tableau 3 Effectifs de retraités de droit dérivé tous régimes, fin 2019

	Bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct	Bénéficiaires d'un droit dérivé seul	Ensemble des bénéficiaires d'un droit dérivé	Ensemble des bénéficiaires d'un droit direct
Ensemble (en milliers)	3 337	1 098	4 435	16 717
Caractéristiques de la population (en %)				
Femmes	86	95	88	52
Hommes	14	5	12	48
Résidents en France	96	52	85	93
Résidents à l'étranger	4	48	15	7
Moins de 60 ans	0	20	5	2
60 à 64 ans	4	16	7	13
65 à 74 ans	28	17	25	45
75 à 84 ans	34	24	31	26
85 ans ou plus	34	24	32	14

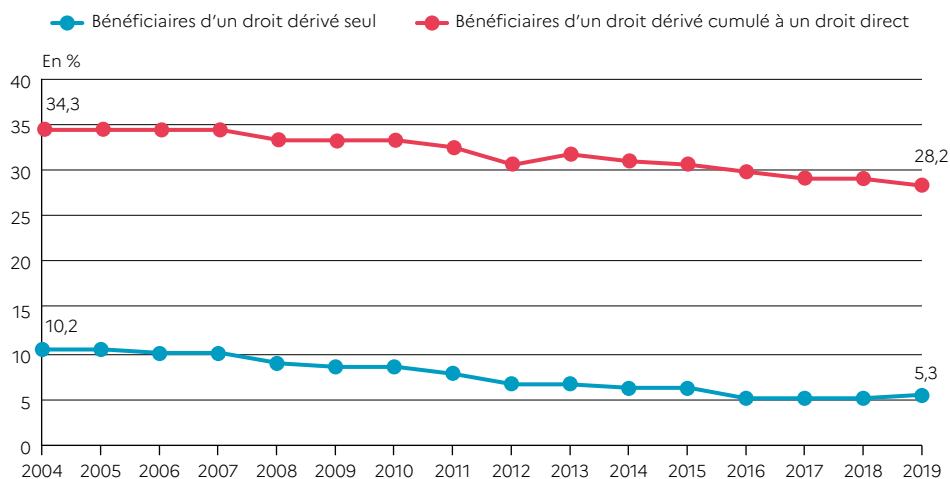
Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Lecture > 95 % des bénéficiaires d'un droit dérivé sans droit direct sont des femmes, contre 86 % des bénéficiaires d'un droit dérivé cumulé à un droit direct.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2019, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Graphique 2 Part des retraitées de droit dérivé parmi les femmes âgées de 60 ans ou plus

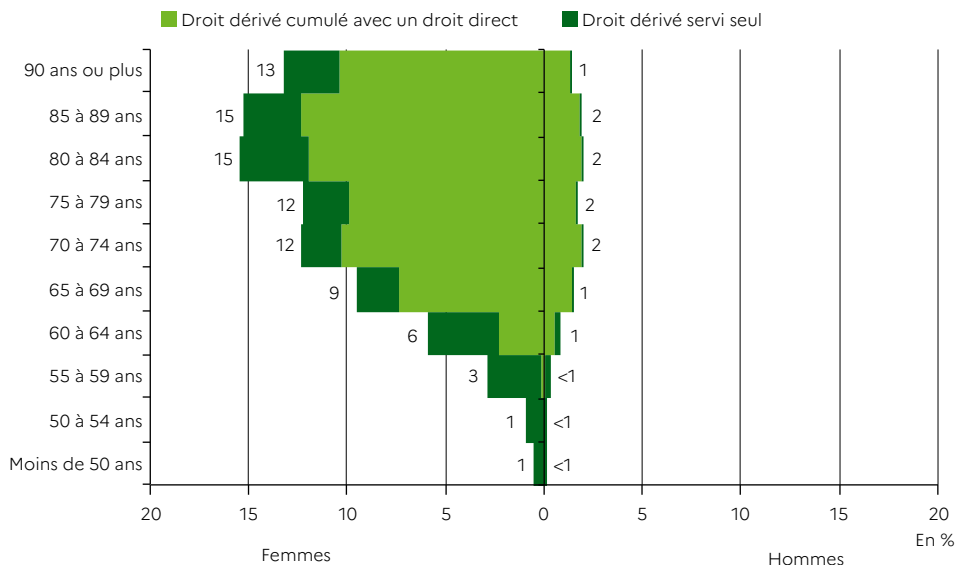


Champ > Femmes de 60 ans ou plus, résidant en France, vivants au 31 décembre de l'année.

Lecture > Fin 2019, 5,3 % des femmes de 60 ans ou plus résidant en France bénéficient d'un droit dérivé de retraite sans bénéficier d'un droit direct, et 28,2 % bénéficient d'un droit dérivé cumulé avec un droit direct.

Sources > DREES, EACR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique.

Graphique 3 Pyramide des âges des bénéficiaires d'un avantage de droit dérivé en 2019

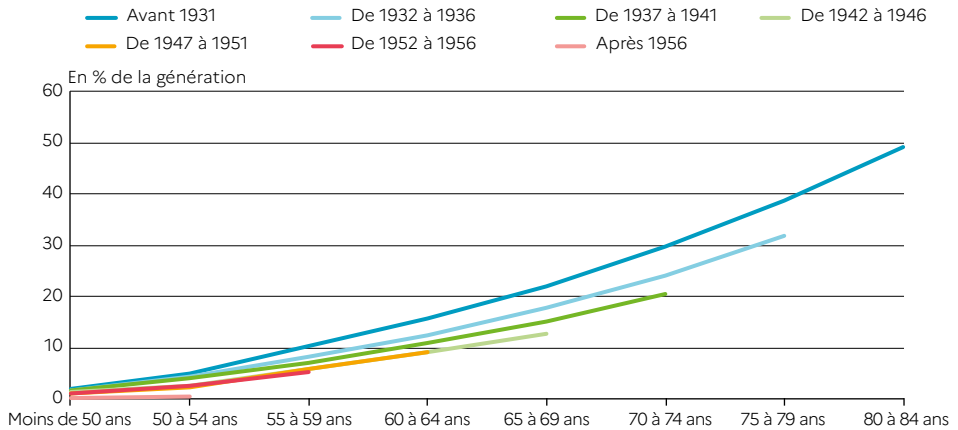


Lecture > Fin 2019, 13 % des retraités de droit dérivé (seul ou cumulé avec un droit direct) sont des femmes âgées de 90 ans ou plus.

Champ > Retraités ayant perçu un droit dérivé cumulé ou non avec un droit direct en 2019, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2019.

Source > DREES, modèle ANCETRE.

Graphique 4 Part des personnes bénéficiant d'un avantage de droit dérivé, selon l'âge et la génération



Note > Les résultats par génération présentés ici ne tiennent pas compte de la mortalité différentielle. En effet, une partie des personnes des générations les plus anciennes sont décédées fin 2016. Les retraités présents dans l'EIR sont donc ceux ayant une espérance de vie plus grande, et dont les montants de pension sont les plus élevés.

Lecture > Pour les générations nées avant 1931, parmi les personnes vivantes en 2016, 16 % disposent d'une pension de réversion entre 60 et 64 ans (contre 9 % pour les générations nées entre 1942 et 1946).

Champ > Personnes résidant en France, vivantes au 31 décembre 2016.

Sources > DREES, EIR 2016 ; Insee, estimations de populations définitives au 1^{er} janvier 2017.

Pour en savoir plus

- > Données historiques dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>.
- > **Bodier, M., Buisson, G., Lapinte, A., Robert-Bobée, I. (coord).** (2015). *Couples et familles - édition 2015*. Paris, Insee : coll. Insee Références.
- > **Chartier F., Collin C.** (2020). Les évolutions de la pension de réversion en France. CNAV, *Retraite et société*, n° 83.
- > **Collin, C.** (2016, février). La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations. DREES, *Études et Résultats*, 951.
- > **Daguet, F.** (2016, septembre). De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme. Insee, *Insee Première*, 1613.
- > **Vanderschelden, M.** (2006, avril). L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit. Insee, *Insee Première*, 1073.